

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-6354 rév. 6**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

ATMO NOUVELLE AQUITAINE

N° SIREN : 311059422

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR*ENVIRONMENT / AIR QUALITY*réalisées par / *performed by :***ATMO Nouvelle-Aquitaine****ZI****RUE AUGUSTIN FRESNEL****17180 PERIGNY**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr) .

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date :* **02/01/2024**Date de fin de validité / *expiry date :* **30/04/2027**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Chimie Environnement,
Pole manager - Chemistry Environment,

Stéphane BOIVIN

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-6354 Rév 5.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-6354 [Rév 5](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.

The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-6354 rév. 6

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

ATMO Nouvelle-Aquitaine
ZI
RUE AUGUSTIN FRESNEL
17180 PERIGNY

Dans son unité :

- **ATMO Nouvelle-Aquitaine**

Elle porte sur : voir pages suivantes

Unité technique : ATMO Nouvelle-Aquitaine

L'accréditation porte sur :

* Essais d'évaluation de la qualité de l'air ambiant (LAB GTA 96)

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / Echantillonnage – Prélèvement Essais d'évaluation de la qualité de l'air ambiant (LAB GTA 96)			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air ambiant	Concentration en Oxydes d'azote (NO _x)	Dosage du dioxyde d'azote et du monoxyde d'azote par chimiluminescence	NF EN 14211
Air ambiant	Concentration en Dioxyde de soufre (SO ₂)	Dosage du dioxyde de soufre par fluorescence UV	NF EN 14212
Air ambiant	Concentration en Ozone (O ₃)	Dosage de l'ozone par photométrie UV	NF EN 14625
Air ambiant	Concentration en Monoxyde de carbone (CO)	Dosage du monoxyde de carbone par rayonnement infrarouge non dispersif	NF EN 14626
Air ambiant	Concentration de matière particulaire (PM ₁₀ , PM _{2,5})	Atténuation du rayonnement Beta	NF EN 16450
Air ambiant	Concentration de matière particulaire (PM ₁₀ , PM _{2,5})	Microbalance oscillante	NF EN 16450
Air ambiant	Concentration de matière particulaire (PM ₁₀ , PM _{2,5})	Diffusion de lumière	NF EN 16450

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

*** Mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (LAB REF 30)**

#ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / Echantillonnage - Prélèvement <i>Mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (LAB REF 30)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air intérieur : établissements recevant du public concernés par la surveillance de la qualité de l'air intérieur	Etablissement de la stratégie d'échantillonnage en vue d'évaluer la conformité ou la non-conformité des résultats obtenus à des valeurs de référence	Définition de l'objectif de mesurage selon étape-clé du bâtiment Choix des emplacements et des périodes de mesures Détermination du nombre de mesures Calcul des concentrations mesurées et / ou détermination de l'indice de confinement Evaluation de la conformité ou de la non-conformité des résultats obtenus à des valeurs de référence	Décret n° 2022-1690 du 27 décembre 2022 modifiant le décret n°2012-14 du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public*
Air intérieur : établissements recevant du public concernés par la surveillance de la qualité de l'air intérieur	Benzène	Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption nature du tube : carbograph 4	NF EN ISO 16017-2
Air intérieur : établissements recevant du public concernés par la surveillance de la qualité de l'air intérieur	Formaldéhyde	Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption nature du tube : florisil imprégné de 2,4-DNPH	NF ISO 16000-4
Air intérieur : établissements recevant du public concernés par la surveillance de la qualité de l'air intérieur	Dioxyde de carbone	Mesure par spectrométrie d'absorption infrarouge non dispersif (NDIR)	Décret n° 2022-1690 du 27 décembre 2022 modifiant le décret n°2012-14 du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public*

Portée FIXE *: Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : 02/01/2024 Date de fin de validité : 30/04/2027

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-6354 Rév. 5.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr